



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mardi 7 juillet 2026

**Vœu relatif à la pérennisation du territoire zéro non-recours
dans le 11^e arrondissement**

Considérant que la Ville de Paris a été retenue suite à un appel à manifestation d'intérêt de l'Etat en 2023 afin de mener une expérimentation sur la lutte contre le non-recours de 2024 à 2026 dans plusieurs arrondissements de Paris (11^e, 13^e, 19^e et 20^e arrondissement), dans la continuité de l'expérimentation déjà conduite dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que cette expérimentation « territoire zéro non-recours » a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions positives permettant d'améliorer le recours aux aides sociales légales et facultatives des parisiens et parisiennes dans le 11^e arrondissement :

- la mise en place d'échanges de données entre institutions, et notamment de coordonner les actions de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et de la Maison des solidarités (MDS), afin que les personnes ayant des droits ouverts pour l'Allocation de solidarité des personnes âgées (ASPA) puissent également bénéficier de l'aide Paris Solidarités, ainsi que des autres droits sociaux qui sont les leurs, après un bilan des droits ;
- une coordination entre la Maison des Solidarités et la Caisse des allocations familiales (CAF) permettant d'identifier les personnes bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et en situation de non-recours à l'allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH), aide de la Ville destinée au même public, et que cette coopération avec la CAF a également permis de faciliter l'ouverture de droits municipaux pour les familles monoparentales ;
- une campagne d'information et d'ouverture de droits aux aides de la Ville pour les locataires du parc social de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP) ;
- une facilitation de l'orientation d'usagers entre institutions, à travers les permanences mensuelles de la CNAV à la Maison des Solidarités du 11^e pour traiter les dossiers jugés complexes, et à travers des créneaux réservés à des orientations jugées urgentes depuis la Maison des solidarités vers la CPAM Folie Méricourt ;
- la mise en œuvre d'action « d'aller vers » telles qu'un café info seniors tous les mardis après-midi au club seniors Présentation, où les personnes peuvent bénéficier d'une ouverture de droits, ainsi que la mise en place d'actions « vos droits en direct » dans le quartier de Belleville, avec Paris Habitat, Elogie Siemp et 1001 vies Habitat, afin d'informer les habitants du quartier de Belleville sur leurs droits (municipaux et relatifs au logement) à travers trois sessions d'information collectives suivies d'entretiens individuels avec des agents de la Maison des Solidarités pour procéder à l'ouverture des droits des personnes ;
- plusieurs actions de communication sur le marché de Belleville, à travers des kiosques « Accès aux droits – Emploi » sur le terre-plein du marché, organisés par les équipes de développement local avec divers partenaires publics et associatifs ;

Considérant que ce dispositif a ainsi permis à environ 600 personnes en situation de non recours dans le 11^e arrondissement de bénéficier d'un accompagnement individualisé et à de nombreuses autres de bénéficier d'informations sur leurs droits ;



mairie Onze
Paris

Considérant que l'impact de l'expérimentation est jugé très positif par les acteurs concernés, la Maison des solidarités, les acteurs du champ social, et par les personnes accompagnées de l'arrondissement ;

Considérant, enfin, que la Ville a dédié 3 postes à ce dispositif afin de coordonner la mise en œuvre des diverses actions dans les arrondissements concernés ;

Considérant pourtant que le dispositif pourrait prendre fin en 2026 si l'Etat ne pérennise ni ne généralise cette expérimentation ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Les Écologistes, du Groupe Communiste du 11^e et du Groupe Socialiste ;

Le Conseil du 11^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle l'Etat pour qu'il pérennise et généralise le dispositif « territoire zéro non-recours », et qu'il sécurise son financement ;
- Poursuive le dispositif dans le 11^e arrondissement et le généralise dans l'ensemble des arrondissements parisiens, si besoin à travers des conventions avec les administrations partenaires et l'Etat ;
- Pérennise les postes dédiés au « territoire zéro non-recours » à la Direction des solidarités.

* * * * *

Résultat des votes :

Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, groupe Union de la Droite et du Centre, et groupe Nouveau Paris populaire 11^e

Le vœu est adopté à l'unanimité